



Une force humaine

Le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Isère

vous conseille :

**POUR PRÉVENIR LES
VOLS DE VOITURES ET
VOLS À LA ROULOTTE**

**Les délinquants recourent à
différents stratagèmes pour
contourner les systèmes antivols
ou voler dans les habitacles.**

**Le principal ennemi des voleurs
de voitures est le temps qu'ils
passent à vaincre vos défenses !**

**21, avenue Léon Blum
38035 GRENOBLE CEDEX 2
☎ 04.76.20.37.00**

Prévenir c'est :

- ➔ garer son véhicule dans un endroit éclairé ;
- ➔ ne pas laisser son véhicule sur la voie publique lorsque l'on dispose d'un garage ;
- ➔ ne jamais laisser d'objets de valeur apparents (appareils photo, GPS, I-Pod, lecteurs DVD ...) dans votre véhicule ;
- ➔ ne jamais laisser les papiers (permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance...) en quittant votre véhicule ;
- ➔ ne jamais laisser la clef sur le contact, même pour un bref arrêt et verrouiller systématiquement votre véhicule ;
- ➔ pour vous prémunir des « car-jacking », retirer systématiquement les clés du contact en cas d'accrochage avec un autre véhicule ;
- ➔ n'inscrire ni nom ni adresse sur le trousseau de clefs de votre voiture ;
- ➔ pour vous prémunir des « home-jacking », mettre les clefs de votre voiture en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation ;
- ➔ conserver les factures des accessoires ou des pièces auto que vous achetez ;
- ➔ Investissez dans un système anti-démarrage, une barre de volant ou de levier de vitesse (d'un modèle agréé NF et assurances) ;
- ➔ en roulant ne laissez pas votre sac à main sur les sièges : mettez-les dessous.

En cas de vol à la roulotte :

- ➔ laissez le véhicule en l'état ;
- ➔ ne touchez à rien ;
- ➔ prévenez sans délai la Gendarmerie ou la Police - appel au **17** ;
- ➔ dressez un inventaire des objets dérobés et apportez-le lors de votre dépôt de plainte ;
- ➔ prévenez votre assureur.